

Référence : ASMDL/NL/DB/24/C-147

Tours, le 21 février 2024

DIFFUSION

Services médicaux

Autres services

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Communication : Tous personnels

NOTE DE SERVICE N° 2024 – 023

**OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS PROFESSIONNEL
POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE**

Un concours **professionnel** pour l'accès au grade de Cadre Supérieur de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

FILIÈRE INFIRMIER

• CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS.....01 POSTE

Le concours professionnel mentionné à l'article 10 du décret du 31 décembre 2001, permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et le concours professionnel mentionné à l'article 17 du décret du 26 décembre 2012, permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical est organisé conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juin 2013. Peuvent faire acte de candidature, les cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé, au premier janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

A l'appui de sa demande, le candidat au concours professionnel doit joindre les pièces suivantes :

- 1- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouverts pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle.
- 2- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre.
- 3- Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.
- 4- Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, et qui est accompagné des pièces justificatives correspondant.

Référence : ASMDL/NL/DB/24/C-147

La sélection des candidats pour le concours professionnel, repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier mentionné au 4° de l'article 3 du présent arrêté (étude de dossier).
- L'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de trente minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant dix minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé ou cadre supérieur de santé paramédical

Les dossiers d'inscription seront à télécharger **sur intranet (rubrique vie professionnelle - carrière - je relève de la D.R.H.E. - concours)** et sur le **site internet du CHRU (nous rejoindre - travailler au C.H.R.U. - nos concours)**.

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le lundi 22 avril 2024 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame la Directrice à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.

A Tours, le 21 février 2024

La Directrice des Ressources Humaines
et des Ecoles,



Anne Sophie MAURE DE LIMA